

N° 15 – DÉCEMBRE 2021

INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI) ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2021

La pandémie de Covid-19 a eu un effet différencié selon les organisations internationales (OI). Si celles actives dans le domaine de la santé ont maintenu un niveau d'activité comparable aux années précédentes, la plupart des autres ont été affectées. La pandémie a par ailleurs accru le recours aux téléconférences pour les activités confériencières.

En mars 2021, 27 967 personnes travaillent au sein des 38 OI sises dans le canton de Genève. En prenant en compte les 4 140 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI et les consulats, le secteur public international compte 32 107 personnes.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, en 2021

OI au bénéfice d'un accord de siège	26 178
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	691
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	1 098
Total OI	27 967
Missions permanentes et consulats	4 140
Total	32 107

Dépenses en millier de francs des organisations internationales (OI) établies à Genève, en 2020

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 815 181
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	187 666
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	443 470
Total	6 446 317

Activité confériencière des organisations internationales établies à Genève, en 2020

Réunions internationales	3 230
Séances tenues	14 634
Délégués et experts	258 841

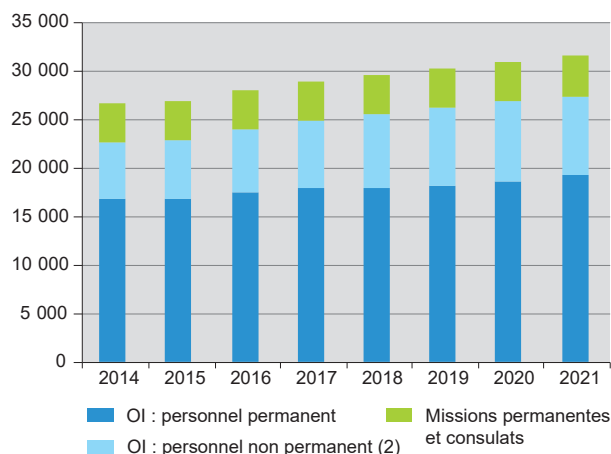
Source : Office cantonal de la statistique

Entre l'enquête 2020 et celle de 2021, le nombre d'OI est passé de 37 à 38. L'OI supplémentaire est l'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées.

L'effectif du personnel des OI s'accroît de 2,3 % entre 2020 et 2021. La nouvelle OI n'a qu'un faible impact sur cette évolution, car elle est de petite taille.

Personnes occupées dans les organisations internationales, les missions permanentes et les consulats établis à Genève, depuis 2014 (1)

Effectif Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2015, 29 OI ; en 2016, 33 OI ; en 2017 et 2018, 34 OI ; en 2019, 36 OI ; en 2020, 37 OI, en 2021, 38 OI.

(2) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

Statut des organisations internationales

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les organisations internationales sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

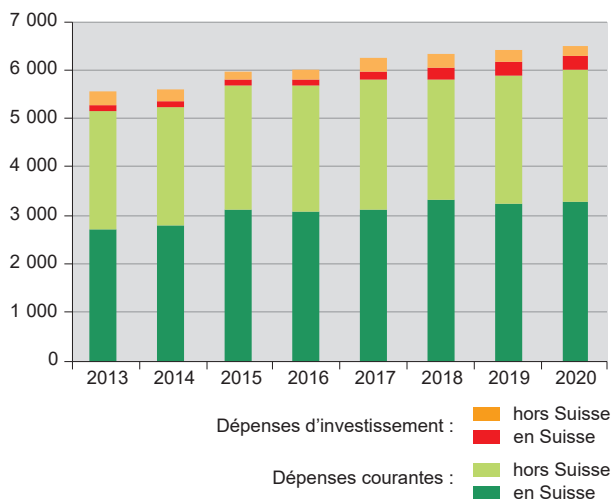
Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

Les résultats de l'enquête 2021 concernent les 38 OI présentes sur le territoire du canton de Genève. Elles se répartissent ainsi : 24 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 10 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

Les dépenses des organisations internationales

En 2020, les dépenses engagées par les OI pour le siège ou le bureau établi à Genève se montent à 6,446 milliards de francs. Elles progressent de 1,1 % par rapport à 2019. Si les dépenses courantes – qui sont composées princi-

Dépenses des organisations internationales établies à Genève, selon la nature et le lieu des dépenses, depuis 2013 (1)
En million de francs Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016 et 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI ; en 2019, 37 OI ; en 2020, 38 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

palement des coûts salariaux et qui représentent 92 % du total des dépenses – progressent de 1,7 %, les dépenses d'investissement diminuent de 5,8 %.

Plus de la moitié des dépenses (3,517 milliards de francs) sont effectuées en Suisse. Elles englobent les salaires nets versés à des employés résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et de services réalisés par des entreprises situées dans le pays.

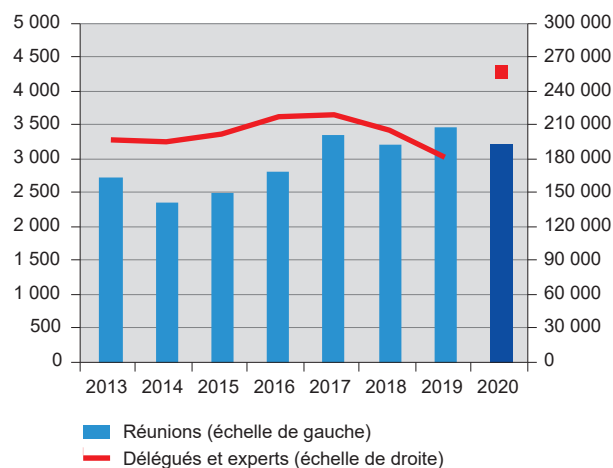
L'activité confériencière des organisations internationales

Pandémie et téléconférences

Les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont renforcé le recours aux téléconférences pour les réunions. Afin de prendre en compte ces changements, à partir de l'année 2020, les réunions comprennent : les réunions en présentiel (ensemble des participants présents à Genève), les réunions en téléconférence (ensemble des participants sont en téléconférence) et les réunions hybrides (une partie des participants sont en présentiel et le reste en téléconférence).

En 2020, on estime qu'il y a eu 3 230 réunions organisées en présentiel, en téléconférence ou hybrides, auxquelles 258 841 délégués et d'experts ont participé.

Réunions internationales tenues par les organisations internationales établies à Genève et nombre de délégués, depuis 2013 (1) (2)
Nombre Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016 et 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI ; en 2019, 37 OI ; en 2020, 38.

(2) En 2020, sont prises en compte les réunions en présentiel, les réunions en téléconférence et les réunions hybrides. Auparavant, seules les réunions en présentiel étaient comptabilisées. Les résultats de 2020 ne peuvent donc pas être comparés à ceux des années précédentes.

Source : Office cantonal de la statistique

Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Selon le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), 432 OING travaillant en étroite collaboration avec les OI sont présentes à Genève en 2021. Parmi elles, 221 comptent au moins un emploi ; elles groupent 3 175 em-

plois. A titre de comparaison, en 2020, elles étaient 206 et représentaient 3 112 emplois. La hausse du nombre d'emplois est donc de 2,0 %.

Pour les 211 OING restantes, soit elles ne comptent pas d'emploi dans le canton de Genève, soit elles n'ont pas pu être repérées dans la base de données qui permet d'identifier les emplois.

La base de données utilisée pour produire ces résultats est le registre des entreprises et des établissements, tenu à jour en continu par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Selon l'exploitation réalisée par l'OCSTAT, les données relatives aux emplois reflètent, pour la grande majorité des OING, l'état à fin 2019. Sont comptabilisés les emplois pour lesquels le revenu est soumis à une cotisation AVS.

La plupart des 221 OING qui comptent au moins un emploi sont de petite taille : 68 % d'entre elles comptent moins de 10 emplois ; 26 % affichent entre 10 et 49 emplois et 6 % 50 emplois ou plus. Cette dernière catégorie concentre 48 % des emplois.

Le canton de Genève et la Confédération classent les OING en cinq domaines principaux d'activités. Près de la moitié œuvrent dans celui regroupant *l'action et le droit humanitaire, les droits de l'homme, les migrations*.

Organisations internationales non gouvernementales et emplois, selon le domaine principal d'activité, en 2021		
Chiffres annuels	Canton de Genève	
	OING	Emplois
Paix, sécurité et désarmement	21	344
Action et droit humanitaire, droits de l'homme, migrations	107	1 483
Travail, économie, commerce, science, télécommunications	43	770
Santé	30	340
Environnement et développement durable	20	238
Total	221	3 175

Source : Office cantonal de la statistique

LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée chaque année à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

Les 24 OI au bénéfice d'un accord de siège sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union internationale des télécommunications (UIT) ;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;

- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO) ;
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ;
- l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- l'Union interparlementaire (UIP) ;
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) ;
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;
- le Centre Sud (CS) ;
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE ;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) ;
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ;
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance) ;
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) ;
- le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) ;
- le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (ATT) ;
- l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH).

Les 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- la Commission électrotechnique internationale (CEI) ;
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

Les 10 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités sont :

- Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) ;
- Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND) ;
- Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) ;
- Medicines for Malaria Venture (MMV) ;
- le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) ;
- le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) ;
- le Forum économique mondial (WEF) ;
- Interpeace ;
- Medicines Patent Pool (MPP) ;
- L'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA).

La Global Antibiotic Research and Development Partnership foundation (GARDP) a signé un accord sur les privilèges et immunités avec le Conseil fédéral en mars 2021. Elle sera intégrée à l'enquête en 2022.

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées et les réunions internationales organisées. L'enquête porte sur les activités du siège ou du bureau établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité conférencière concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte, pour les fonctionnaires permanents, et de cartes de légitimation turquoise ou neutre, pour les fonctionnaires non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.

http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=06_06